

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2021/085**

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, Ludovic PONTICO et Alain, PIASER,

**Absents** : Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Didier FAVARO et Valérie DUPLAN

**Objet** : Ressources humaines - Modification de la grille des emplois\_

**Avancements de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient au bureau, sur proposition du Président, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- \* la création des emplois correspondant aux grades d'avancement
- \* la suppression concomitante des emplois d'origine.

Le Président propose au bureau la modification suivante à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois	Suppression des emplois	Création des emplois
C	Administrative	1	Adjoint administratif Temps non complet (17,5h)	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe Temps non complet (17,5h)
C	Technique	3	Adjoint technique Temps complet	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe Temps complet
B	Technique	1	Technicien Temps complet	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe Temps complet

## Changements de filière

Monsieur le Président propose également de modifier le cadre d'emploi de 4 agents permanents, adjoints du patrimoine.

Il s'agit d'une régularisation administrative en lien avec les missions exercées et en concordance avec l'organigramme.

Les emplois concernés relèveraient désormais du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Monsieur le Président informe qu'il a recueilli l'accord des agents concernés et demande de l'autoriser à créer les 4 emplois et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois	Création des emplois
C	Administrative	2	Adjoint administratif Temps complet
C	Administrative	2	Adjoint administratif principal de 2e classe Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal 2021, au chapitre 012.

## Modification de la grille des emplois non permanents

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2021/43 du 16 mars 2021 portant adoption de la grille des emplois et notamment la grille des emplois non permanents pour l'année 2021 pour le service sites touristiques,

Considérant la mise à disposition au 1<sup>er</sup> juillet d'un agent du service auprès d'une commune membre,

Considérant le contexte sanitaire actuel et la reprise progressive des activités touristiques, les effectifs ont été revus à la baisse et adaptés,

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs non permanents comme suit sur les sites du Gouffre d'Esparros et de l'Espace Préhistoire de Labastide :

### Tableau des effectifs non permanents 2021

#### GOUFFRE D'ESPARROS

Grade	Emploi	Catégorie	Postes	Temps	Observations	Base recrutement loi n°84-53
Adjoint du patrimoine	Guide touristique	C	1	TC	CDD 7.5 mois	3 1°
			1	TC	CDD 5 mois	3 2°
			2	TC	CDD 3 mois	3 2°
			2	TC	CDD 2 mois	3 2°

## ESPACE PREHISTOIRE DE LABASTIDE

Grade	Emploi	Catégorie	Postes	Temps	Observations	Base recrutement loi n°84-53
Adjoint du patrimoine	Guide touristique	C	1	TC	CDD 4 mois	3 2°
			2	TC	CDD 2 mois	3 2°

Monsieur le Président propose d'adopter les modifications telles que proposées de la grille des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

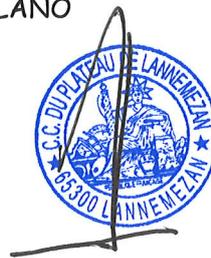
### DECIDE

- d'adopter les modifications telles que proposées de la grille des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (17.5h), et la suppression concomitante de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17.5h),
- la création de trois emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet, et la suppression concomitante de trois emplois d'adjoint technique à temps complet,
- la création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet et la suppression concomitante d'un emploi de technicien à temps complet,
- le changement de filière de 4 agents, adjoints du patrimoine et la création de 2 emplois d'adjoint administratif à temps complet et 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour ces 4 agents, notamment la signature des arrêtés pour 3 agents et d'un avenant au contrat pour le 4<sup>e</sup> agent,
- de modifier le tableau des effectifs non permanents comme suit sur les sites du Gouffre d'Esparros et de l'Espace Préhistoire de Labastide et d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour pourvoir ces emplois,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021, au chapitre 012.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 10 JUIN 2021



Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210601-2021-085B-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2021  
Date de réception préfecture : 10/06/2021